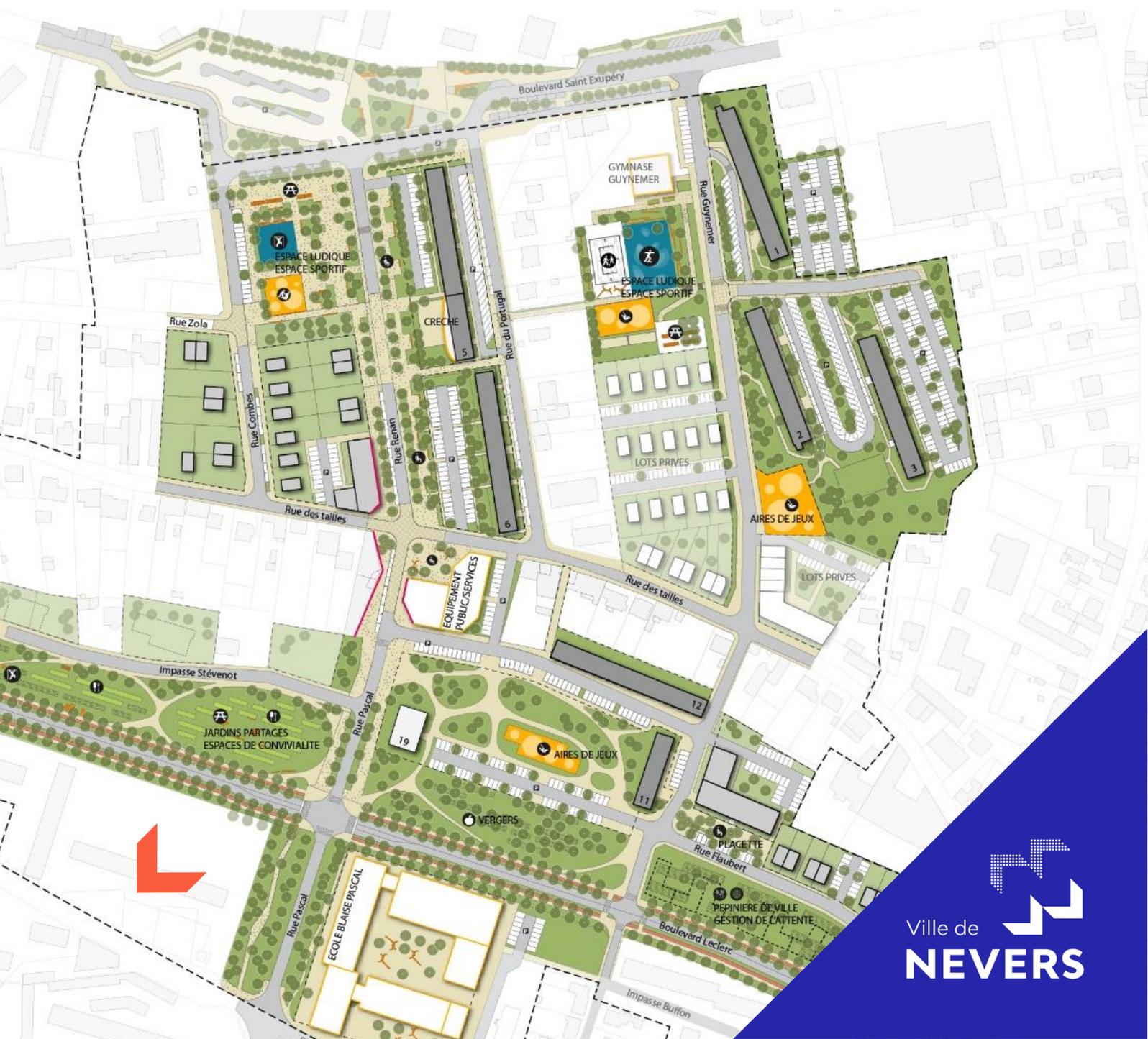


# BANLAY FERTILE

CULTIVONS NOTRE QUARTIER VER(T) L'AVENIR

APPEL A PROJETS RELATIF A L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES QUARTIERS

Date : 29 mai 2020



<b>1.</b>	<b>NOTE DE SYNTHÈSE</b>	<b>3</b>
	Généralités	3
	Localisation	3
	Présentation du candidat et de ses partenaires	4
	Description sommaire du projet	5
	Calendrier	6
<b>2.</b>	<b>CONTEXTE DU PROJET</b>	<b>7</b>
	Présentation du territoire	7
	Articulation du projet avec les dispositifs	7
<b>3.</b>	<b>AMBITION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROJET D'AGRICULTURE URBAINE</b>	<b>8</b>
	Type de projet et objectifs recherchés	8
	Impact économique	9
	Impact social	9
	Impact environnemental	9
<b>4.</b>	<b>STADE D'AVANCEMENT</b>	<b>10</b>
	Etat de la réflexion	10
	Plan d'actions demandées au financement	12
	Fonctionnement du projet	13
<b>5.</b>	<b>GOVERNANCE ET PILOTAGE OPERATIONNEL DU PROJET</b>	<b>14</b>
	Responsabilités du candidat et des partenaires	14
	Acteur(s) du quartier	14
	Dispositif de pilotage en phase de montage puis de déploiement du projet	15
	Compétences du candidat et des partenaires	15
<b>6.</b>	<b>DIMENSION INNOVANTE</b>	<b>15</b>
	Qualification du caractère innovant des actions envisagées	15
<b>7.</b>	<b>MODELE ECONOMIQUE DU PROJET</b>	<b>17</b>
<b>8.</b>	<b>RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	<b>17</b>
	Objets sur lesquels portent les demandes de financement	17
	Demande de financement	17
	Financement au titre du NPNRU	17
	Autres demandes	17

# 1. NOTE DE SYNTHÈSE

## Généralités

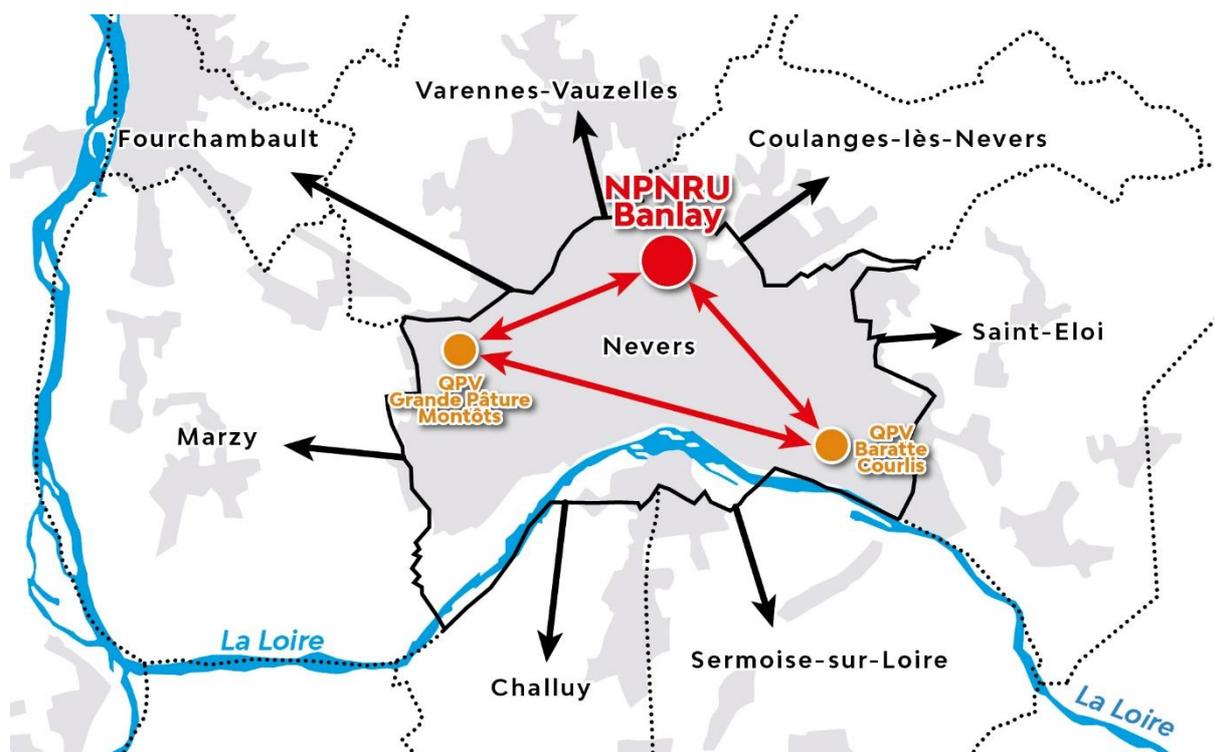
Nom du projet	Banlay fertile
Slogan	Cultivons notre quartier ver(t) l'avenir

## Localisation

NPNRU Concerné	NPNRU Banlay de Nevers
----------------	------------------------

### Périmètre géographique

Le projet s'inscrit à l'intérieur du Quartier Politique de la Ville (QPV) Banlay de Nevers, le long du boulevard (ancienne RN7) qui le traverse d'ouest en est. La surface dédiée au projet, environ 2 ha, est plutôt linéaire sur une profondeur de plus de 25 m. Ce projet s'inscrira dans une synergie avec des surfaces agricoles urbaines existantes ou à venir dans d'autres QPV du territoire neversois qui ne relèvent pas du NPNRU. A plus long terme une ouverture vers d'autres territoires de l'agglomération sera recherchée pour conforter la production locale.



### Lien avec le NPNRU et ses enjeux

Le projet de renouvellement urbain du Banlay envisage la démolition de plus de 550 logements sur les 1250 du quartier ce qui va dégager des surfaces foncières importantes au cœur d'un site dont l'un des atouts est la proximité du centre-ville de Nevers.

La démarche d'agriculture urbaine engagée par la ville sur le Banlay vise plusieurs objectifs :

- assurer une transition et gérer un paysage d'attente pour ce quartier dont la transformation va prendre plusieurs années dans un contexte de détente du parc de logements,
- favoriser dans les quartiers (4 QPV sur la ville dont le PNRU de la Grande Pâturée et le NPNRU du Banlay) un accès à la nature et recréer un sentiment d'appartenance à un territoire commun,
- faire partager une culture de la biodiversité et de la production locale,
- renforcer une filière locale de maraîchage biologique en circuit court en s'appuyant sur son espace-test agricole de la Baratte. Pour mémoire la ville a créé sur son territoire plus de 23 ha de zone agricole dans le PLU approuvé en 2018,
- contribuer à la création d'une boucle alimentaire locale,
- être le ferment de la transition écologique.

Pour gérer le projet de renouvellement urbain du Banlay dans la durée une programmation spécifique va devoir être mise en place pour construire un projet d'agriculture urbaine cohérent et pérenne. La possibilité de s'appuyer sur d'autres surfaces qui vont être ou sont déjà libérées sur d'autres quartiers de la ville est un élément majeur dans la réussite. En effet les plus importantes surfaces foncières du Banlay ne seront utilisables pour la production agricole qu'à partir de 2022 tandis que sur d'autres quartiers certaines parties sont d'ores et déjà libres.

## Présentation du candidat et de ses partenaires

Candidat

Ville de Nevers

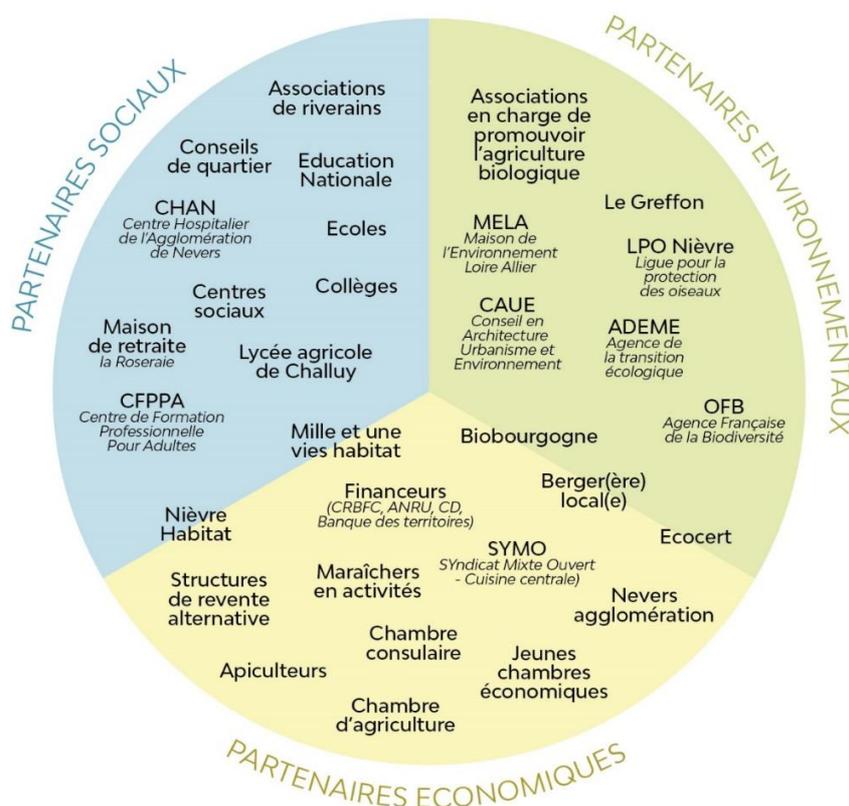
### Partenaires

Le projet est en cours d'élaboration et nous pouvons compter sur la collaboration de nombreux partenaires déjà présents sur notre territoire.

Mais, afin de co-construire véritablement ce projet il est difficile dès aujourd'hui de préciser les partenariats qui seront mis en place.

La ville a déjà mené des actions avec beaucoup d'entre eux et les synergies existent.

Ci-dessous, une cartographie de ces partenaires montre la pluralité des compétences mobilisables.



## Description sommaire du projet

Le plan guide du NPNRU du Banlay prévoyait des espaces pour une large végétalisation du quartier. Lors de la phase de préfiguration, la concertation avec les habitants et les acteurs locaux a conduit à faire évoluer le projet en faveur du « Banlay fertile ». L'opportunité du projet d'agriculture urbaine est alors apparue évidente.

Profitant de cette impulsion, le projet s'appuiera sur les ressources et atouts du quartier. Il sera l'assise d'une réappropriation du territoire par les habitants.

Egalement, il s'agit de poursuivre et d'amplifier la prise en compte du besoin d'une agriculture au plus près des consommateurs, initiée depuis 2013 par la zone maraîchère de la Baratte en production bio située à l'est de la ville.

Ainsi, le projet est l'occasion de faire de l'agriculture un élément structurant des aménagements des quartiers de manière globale pour répondre aux multiples enjeux actuels que sont le dérèglement climatique, l'accès à une alimentation saine et locale, sans oublier la prise en compte des dimensions sociales et économiques. Il va être un point d'appui pour mettre en œuvre la transition écologique que chacun appelle de ses vœux.

Le projet est voulu multifacettes et multi-sites. En effet le foncier identifié dans le quartier du Banlay ne suffirait seul pas à établir un modèle économique viable et il sera complété par des surfaces cultivées dans les autres QPV Montôts et Courlis. Le projet contribuera ainsi à une meilleure intégration des QPV (Banlay, Montôts, Courlis) dans le territoire de la ville et de l'agglomération.

Il faut également souligner que l'implantation de l'école Blaise Pascal au cœur de ce projet d'agriculture est un des atouts majeurs de ce quartier. Cet appui pédagogique se déclinera au travers des différentes structures et activités du site.

Un projet multi-facettes :

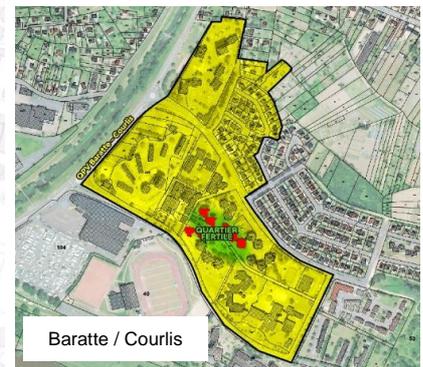
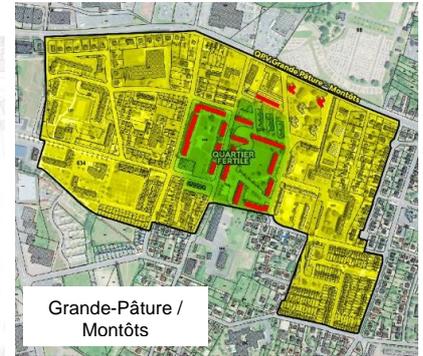
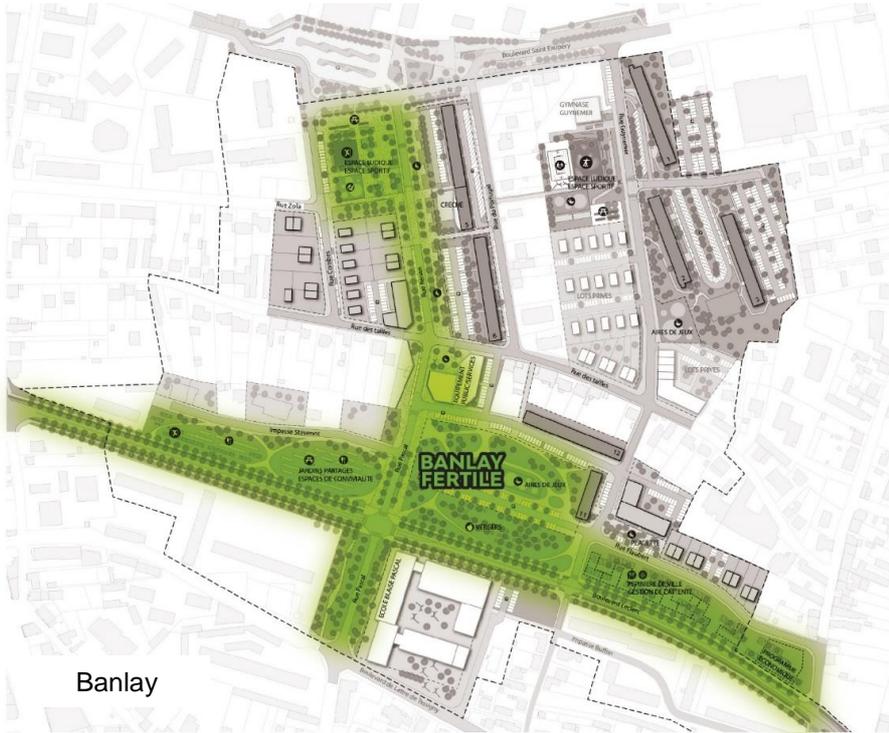
- Des jardins en partage ou familiaux,
- Un poulailler collectif,
- Une production de type forêt-jardin,
- Une zone de production transitoire,
- Les espaces publics conçus comme des parcs cueillette,
- L'éco-pâturage comme gestion écologique des espaces verts.



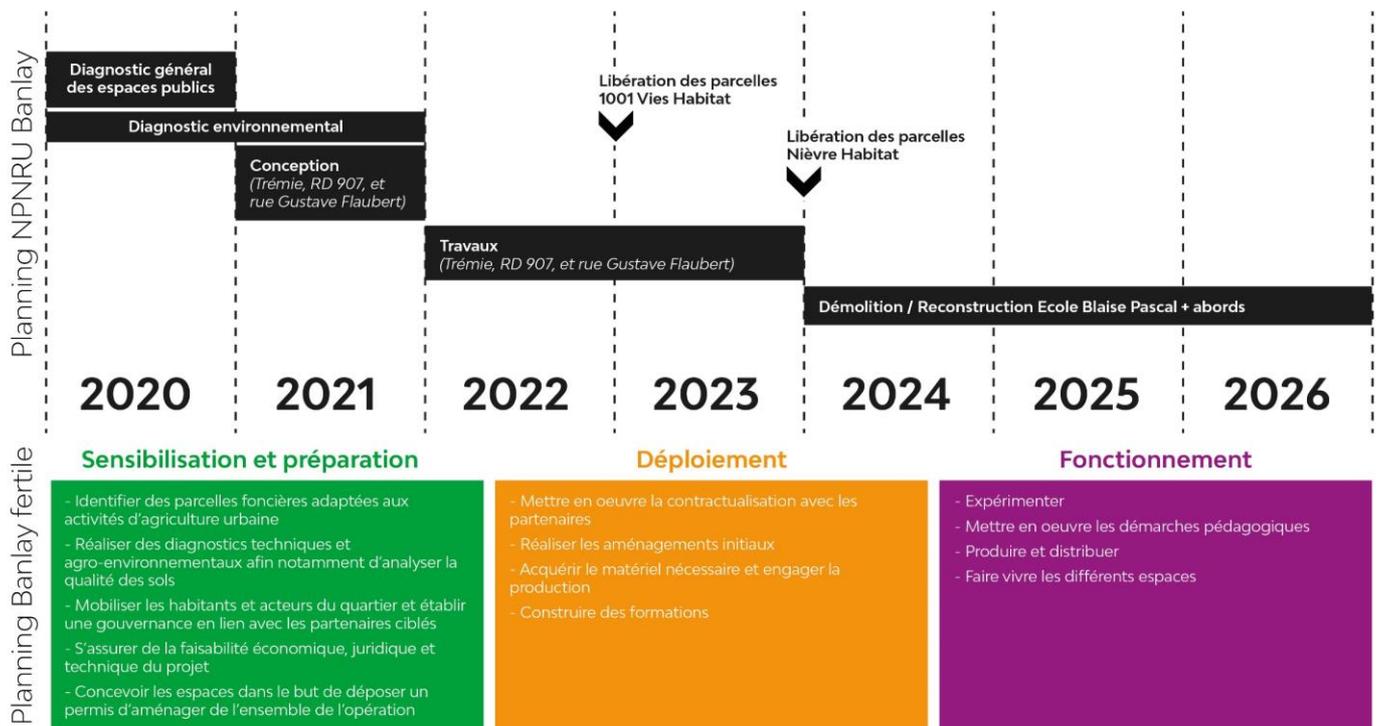
Un projet multi-sites :

Aujourd'hui on sait identifier à l'intérieur des QPV de la ville 3 surfaces à dédier à l'agriculture :

- NPNRU Banlay : 7 Ha, dont 2 ha ciblés pour la production
- QPV Montôts : 2.5 ha
- QPV Courlis : 1 ha



## Calendrier



Evaluation et ajustements

Co-construction et participation citoyenne

## 2. CONTEXTE DU PROJET

### Présentation du territoire

L'agglomération de Nevers est excentrée à l'ouest du département de la Nièvre. Son bassin de vie et son aire urbaine s'étendent sur deux régions : Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire.

Nevers offre un environnement privilégié à ses 34 799 habitants avec la présence de la Loire (proximité à la nature) et un important patrimoine historique et culturel.

L'agglomération connaît une baisse démographique avec un phénomène de périurbanisation qui sort des limites de son territoire. Le marché du logement de la Nièvre est un marché détendu où les ménages abandonnent l'habitat collectif, plus récemment dans les zones urbaines et le parc social.

Le quartier du Banlay est situé à seulement 15 min à pied du centre-ville. Il dispose d'une bonne desserte de transports collectifs le reliant rapidement au centre-ville, à la gare, aux communes périphériques et aux principales zones d'activité de l'agglomération.

Il est inclus dans le périmètre de la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) notamment en raison de sa proximité avec le centre-ville, de la présence de l'église Sainte Bernadette du Banlay, joyau de l'architecture du XXème siècle, de la traversée du quartier par la RD 907, voie majeure de la ville, qui en font un élément de la dynamisation du cœur de ville.

### Articulation du projet avec les dispositifs

Le projet s'inscrit et s'appuie effectivement sur les initiatives des différentes échelles de son territoire :

- Au niveau régional, le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté met en avant l'agriculture urbaine notamment à travers son AXE 1 - ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS / Orientation 3 : Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens / Objectif 14 : Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable,

On notera également la récente création de la plateforme « Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté ».

- Au niveau départemental, la création d'un PAT a permis d'initier une plateforme d'échange entre producteur et acheteurs,
- Au niveau intercommunal, les dispositifs du PCAET et du CET récemment signé incluant notamment un projet de PAT contribuera à l'élargissement de la dynamique à l'échelle de l'Agglomération,
- Au niveau communal, la ville de Nevers a déjà une réelle expérience avec la création d'un espace test maraîcher à la Baratte, grâce à un partenariat multi-acteurs. Sur un ancien site de maraîchage urbain en décrépitude, qui devait être urbanisé à très long terme. Une première étape de 2013 à 2017 a permis l'installation d'un maraîcher bio puis à partir de 2018 la ville a renforcé le dispositif par l'acquisition d'une ancienne maison maraîchère avec son atelier, la révision de son PLU pour préserver ces terres agricoles urbaines (23 ha) et à aider à l'installation d'un second groupe de producteurs.

En parallèle, des jardins familiaux ont également été créés dans ce quartier de la Baratte, ainsi que dans celui de la Grande Pâturage (PNRU) accompagné d'un petit verger.

Ce dispositif a d'ailleurs été inscrit dans le recueil national d'expériences du concours Capitale Française de la Biodiversité pour lequel la ville de Nevers été finaliste en 2018.

Le projet de renouvellement urbain du Banlay est ainsi l'occasion de capitaliser sur cette dernière démarche en s'adressant aussi aux habitants des quartiers QPV et de développer des actions pédagogiques afin de recréer un lien entre ces habitants, la Terre et la Nature par le biais de l'alimentation.

### 3. AMBITION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROJET D'AGRICULTURE URBAINE

#### Type de projet et objectifs recherchés

Il s'agit d'un projet multifonctionnel (multi-services et multi-sites) dont le cœur sera le NPNRU du Banlay, en interaction avec les autres QPV de Nevers et une ouverture vers l'agglomération.

Le projet développera les 6 items suivants sur des espaces particuliers :

#### Jardins en partage ou familiaux

La création de jardins familiaux sera certainement un acte fondateur pour le développement de l'agriculture urbaine auprès des habitants des quartiers. Elle répond à de nombreuses fonctions :

- alimentaire et sanitaire, en rendant accessible à tous, une production de légumes et de fruits procurant une alimentation plus saine et une activité déstressante,
- économique, à travers une production échangeable ou génératrice d'économies, et la participation à la dimension circulaire de l'économie (recyclage des déchets végétaux),
- sociale, en créant du lien entre habitants et générations par le voisinage des parcelles, l'échange de plants et de graines, de conseils, de dégustation, de recettes, ...,
- éducative, par la sensibilisation des adultes et des enfants aux cycles fondamentaux des sols, de la matière organique, du végétal, du rôle de la faune du jardin, de l'eau...,
- environnementale, par l'apprentissage de pratiques et de méthodes agro-écologiques contribuant à la restauration de la biodiversité,
- urbaine, par sa valeur ajoutée en termes de cadre de vie et sa contribution à la reconfiguration paysagère du quartier.

#### Forêt-Jardin de production

Sur ce secteur, la technique de l'agroforesterie sera privilégiée en intégrant l'arbre dans le jardin sur la parcelle afin de :

- expérimenter de nouvelles techniques culturales et de les partager à travers des ateliers d'échanges,
- reconstituer un sol productif et générateur de biodiversité,
- mettre en œuvre une production végétale variée dans le cadre d'un circuit court en alimentant le marché du quartier,
- créer un îlot de fraîcheur urbain,
- renforcer la trame verte entre le quartier et le centre-ville le long d'un axe circulé (boulevard).

#### Zone de production transitoire

La mise en œuvre d'espaces de production transitoire répondra à plusieurs objectifs complémentaires :

- constituer une réserve de surface exploitable durant la première phase de déploiement du projet agricole sur le quartier afin de garantir la viabilité économique du montage. Elles s'inscriront en complémentarité avec l'expérimentation agro-forestière, lors des premières années nécessaires à la croissance des arbres. Le choix du type de production sera à déterminer en fonction de la demande locale et de la qualité des sols,
- accompagner l'évolution du paysage induit par le projet de renouvellement urbain. En donnant rapidement une fonction aux délaissés urbains engendrés par les démolitions,
- accroître la production alimentaire locale tout en offrant un support pour des actions pédagogiques.

#### Poulailler collectif

Dans la zone des jardins partagés, un poulailler collectif sera aménagé en co-construction avec les habitants. Les bénéfices de cette installation seront :

- la valorisation des déchets alimentaires qui serviront de nourriture aux poules,
- la création de lien social à travers les échanges entre les habitants pour la répartition des différents rôles (entretien et suivi du dispositif),
- la production d'œufs pour les habitants,

- la valorisation des fumiers de poules par le compostage pour les jardins en partage,
- la sensibilisation à la présence de l'animal en ville.

## Espaces publics

Les espaces publics conçus comme des « parcs-cueillette » ouverts à l'ensemble des habitants porteront des fonctions diversifiées permettant :

- de prolonger le projet agri-urbain dans la trame verte et bleue du quartier,
- de préserver la diversité des espèces faunistiques et floristiques par un choix renforcé de végétaux locaux,
- d'aménager des parcours nourriciers au sein des espaces publics,
- de favoriser la vie des sols et de mieux gérer la ressource en eau,
- d'intégrer la dimension santé dans l'espace public (création d'ilots de fraîcheur, qualité de l'air, bien être psychique, ...),
- de mettre en place une gestion plus vertueuse des biodéchets.

## Eco-pâturage

Dans le cadre d'une gestion différenciée, le retour de l'animal en ville par le pâturage participera à l'amélioration des fonctions suivantes :

- paysagère, par l'entretien d'espaces publics dans une approche plus vertueuse, également adaptée à des espaces perturbés ou transitoires pour éviter le développement de friches,
- environnementale, par l'amélioration de la vie et de la qualité des sols et recourant moins à l'usage d'outils polluants, bruyants ou de produits phyto,
- sociale, par l'organisation de manifestations liées à l'animal comme la transhumance de moutons que la ville a déjà organisé à plusieurs reprises,
- économique, par l'appui apporté à la filière locale d'élevage et par le moindre recours à l'entretien mécanique,
- pédagogique, par la sensibilisation à la présence de l'animal en ville.

## Impact économique

---

Les impacts économiques attendus concernent notamment :

- le renforcement de la filière agricole biologique (maraichage, apiculture, fruits, ...), qui est déjà en place depuis 7 ou 8 ans sur le territoire neversois, et l'amélioration de l'autonomie alimentaire du territoire,
- la commercialisation sur les marchés locaux et en particulier celui du quartier prévu dans le projet urbain,
- la création d'emplois directs et indirects sur le quartier grâce à une activité économique nouvelle,
- la recherche d'une autosuffisance alimentaire locale par la fourniture de produits alimentaires biologiques à la cuisine centrale.

## Impact social

---

Le projet va permettre d'engager des actions d'animations en direction des habitants, dont les publics jeunes et scolaires. La présence des écoles élémentaires au cœur des sites de production sera un des points d'appui majeurs du projet. Leur participation active sera un atout pour sensibiliser les publics à la Nature en ville, à l'alimentation durable et au cycle des déchets.

La production locale et les parcs-cueillette contribueront à une amélioration de la santé de la population locale et à la pacification des ambiances et des paysages (des jardins et des arbres en lieu et place d'une voie routière (ex RN7)).

L'ancien marché hebdomadaire du Banlay pourra être alimenté par cette nouvelle production locale.

Le projet favorisera la mise en place d'une synergie inter-quartiers, en lien avec le centre-ville tout proche.

## Impact environnemental

---

Après une analyse de la faune, de la flore et de la qualité des sols du quartier, le projet contribuera au renforcement de la biodiversité en permettant une réappropriation par des espèces florales, fruitières et arboricoles locales.

Dans une vision à long terme le projet favorisera la mise en place de nouvelles formes d'entretien et de gestion des espaces urbains et du paysage qui pourront être étendues sur le reste de la ville.

La reconquête de terrains aujourd'hui artificialisés est également un des objectifs du projet dans un secteur de la ville où la gestion des eaux pluviales peut être problématique.

Enfin, au-delà de l'impact social sur les comportements, la requalification des paysages autour de la voie routière principale permettra d'en amoindrir les effets négatifs (pollution visuelle et sonore, masque de la coupure urbaine, ...). De plus, la création d'îlots de fraîcheur aura un impact positif sur le bien-être et la santé des habitants.

## 4. STADE D'AVANCEMENT

### Etat de la réflexion

Depuis plusieurs années la cité neversoise est pionnière dans la prise de conscience de la nécessité de se réapproprier une filière maraîchère qui était délocalisée. Elle anticipait également l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. La Ville de Nevers, en s'impliquant dès l'origine, dans le co-pilotage de l'espace test maraîcher dans l'ancien quartier de la Baratte, a initié une dynamique capable de répondre à un besoin croissant des habitants : s'alimenter avec des aliments sains en circuit court, cultivés selon les techniques de l'agriculture biologique, en intensifiant les usages de ces sols abandonnés tout en protégeant la nappe phréatique (enjeux stratégique pour l'avenir face au dérèglement climatique).

Initié en 2013, ce dispositif a su prouver son efficacité dès la première couvée avec l'installation d'un jeune maraîcher en bio « La Baratte à bio ». Il est devenu aujourd'hui une référence en termes de production légumière locale de qualité, apprécié sur le territoire de l'agglomération. La reprise d'un étal au Marché St-Aricle au centre de Nevers, et la communication autour du bio, appuyée par la ville, a permis de relancer ce marché et de constituer un pôle commercial Bio actif.



La réactivité exceptionnelle de ce pôle pendant la crise COVID-19 a montré toute son efficacité en assumant une autonomie alimentaire de qualité. En complémentarité de ce pôle, un Drive fermier a également vu le jour durant cette crise. Devant la réussite de ce dispositif, sa pérennisation est envisagée, et le projet Banlay fertile pourrait en être un des partenaires.



## DRIVE FERMIER DE LA NIÈVRE



A partir de 2016, le dispositif de l'espace-test a été renforcé par l'acquisition d'une ancienne maison maraîchère équipée d'un atelier spécifique et sa mise à disposition de la seconde couvée de maraîchers en test.

Un travail de planification urbaine inscrit dans le PLU lors de sa révision a permis de transformer ces terres (23 ha) jusque-là constructibles en zone agricole. Ainsi ce second groupe de producteurs a pu créer son enseigne « Le potager d'ici » et s'installer sur site grâce à un bail agricole sur des terres de la ville. Ce nouvel acteur est venu renforcer la production en circuit court de produits bio. Ils sont aujourd'hui présents sur le plus important marché de la ville (Marché Carnot).

Comme on le voit notre candidature s'inscrit dans un projet plus global que la ville souhaite étendre sur l'agglomération. Le projet de renouvellement urbain du Banlay va permettre de poursuivre et d'amplifier cette dynamique dans les autres quartiers QPV.

Pour lancer et conforter cette démarche un diagnostic agro-environnemental du quartier fait actuellement l'objet d'une consultation.

Celui-ci a pour objet de mener :

- une analyse des sols pour établir un état des lieux des parcelles qui seront le support d'une production légumière et fruitière, accompagnée de préconisations pour optimiser leur activité biologique et leur productivité,
- une détection de la présence de l'eau, indispensable à la croissance du végétal, ainsi que la possibilité de gérer et de récupérer des eaux pluviales,
- un inventaire faune/flore de l'existant ainsi que des préconisations pour recréer un milieu favorable à la biodiversité, renforçant ainsi la trame verte du quartier et les points d'appuis aux auxiliaires de cultures. Cet inventaire permettra d'utiliser au mieux les différents services écosystémiques déjà présents (pollinisateurs, diminution des risques de pullulation des pathogènes, ...) et de modestement contribuer à une résilience écologique.

De même, une étude de perméabilité des sols est également lancée sur le périmètre du NPNRU.

Enfin, une prise de contact avec les acteurs de quartier a aussi été initiée afin d'enclencher la démarche de co-construction.

L'ensemble des éléments recueillis seront transmis et pris en compte dans le scénario global opérationnel de transformation du quartier confié au cabinet SLG Paysage qui, à travers une série de marchés subséquents, conduira les travaux sur les espaces publics prévus dans le plan-guide initial élaboré lors de la phase de préfiguration du projet par le cabinet INterland.

## Plan d'actions demandées au financement

### Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée à un prestataire extérieur afin d'accompagner le porteur de projet dans la démarche d'agriculture urbaine. Cette mission viendra en complémentarité des études d'ores et déjà réalisées ou en cours sur le programme de rénovation urbaine du quartier du Banlay. En particulier, celle-ci devra s'inscrire en synergie avec le diagnostic général des espaces publics, dont le démarrage est à ce jour imminent, et qui doit aboutir au scénario d'aménagement global sur l'ensemble du quartier.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettra de co-construire avec les acteurs du quartier le programme pour l'aménagement des espaces publics du " Banlay Fertile ".

Objectifs :

- **Etude de faisabilité économique**
  - Définition des conditions de viabilité économique
  - Estimation financière des investissements initiaux
  - Estimation financière des coûts de fonctionnement
  - Elaboration d'un modèle économique viable
- **Etude de faisabilité juridique**
  - Assistance pour le montage juridique du projet (partenariats, contractualisations,...)
  - Vérification de la compatibilité avec les documents d'urbanisme
- **Etude de faisabilité technique**
  - Choix des modes de cultures appropriées aux sites, notamment au regard de l'étude agropédologique en cours
  - Organisation spatiale des actions
  - Définition du programme d'aménagement des espaces
- **Accompagnement général dans la démarche d'agriculture urbaine**

Coût : environ 50 000 € TTC. Cette étude pourra être cofinancée par la Banque des Territoires.

Calendrier : notification d'un titulaire en Septembre 2020. Mission de septembre à Décembre 2020.

### Conception

La qualité de conception des espaces sera un point déterminant de la réussite du projet. Le " Banlay Fertile " sera le fil conducteur de la définition de l'ensemble des espaces publics, et contribuera fortement à la cohérence paysagère et l'attractivité du quartier.

Les études de conception seront réalisées par SLG Paysage, titulaire de l'accord-cadre mono-attributaire pour la maîtrise d'œuvre opérationnelle des projets sur les espaces publics du Banlay. Celles-ci seront co-construite avec les partenaires identifiés durant les phases ultérieures, de manière à garantir un projet correspondant aux usages et aux attentes de chacun.

Objectifs :

- Concevoir les aménagements sur la base du programme défini à la phase précédente, en s'inscrivant dans la conception générale du quartier.

Coût : 50 000 € venant en complément des 1 284 814 € TTC, représentant le montant général des études de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics du Banlay, comme indiqué dans les fiches analytiques et techniques.

Calendrier : notification d'un marché subséquent en Octobre 2020. Mission d'Octobre 2020 à Juin 2021

## Réalisation

En fonction des sites et des aménagements, les chantiers liés au “ Banlay fertile ” seront réalisés soit via des appels d’offres classiques (intégrant des clauses d’insertion importantes), soit par le biais de chantiers participatifs ou chantiers écoles, permettant de démarrer les actions pédagogiques au plus tôt tout en créant du lien social dans le quartier.

Objectifs :

- Réaliser les aménagements initiaux nécessaires au projet, avec une mixité d’appels d’offres « classique » intégrant des clauses d’insertion et des chantiers participatifs.

Coût : 400 000 € venant en complément des 9 883 185 € TTC, représentant le montant général des travaux d’espaces publics sur le quartier du Banlay, comme indiqué dans les fiches analytiques et techniques.

Calendrier : travaux échelonnés entre 2021 et 2026, en fonction de la libération du foncier

## Equipement initial en matériel

L’installation des partenaires et le démarrage des productions, qu’elles soient servicielles, collectives ou économique, nécessitera l’acquisition de matériel spécifique à l’agriculture urbaine, dont la commune de Nevers est dépourvue à ce jour. La liste du matériel à acheter sera à définir en lien avec les partenaires durant les phases de préparations et de déploiement du projet.

Objectifs :

- Achat du gros matériel nécessaire au démarrage des installations

Coût : 50 000 € TTC

Calendrier : acquisition échelonnées entre 2022 et 2026

## Animations pédagogiques

La conduite d’animations sur le quartier sera l’un des facteurs clefs de réussite du projet de quartier fertile. Une programmation pédagogique variée en termes de contenus, de site et de publics sera travaillée afin d’inscrire le projet dans la durée. Ainsi, les interventions pourront être multi-facettes et se nourriront des partenariats noués durant la phase de préparation. Celles-ci pourront être complétées et enrichies par les services internes à la Ville et à l’Agglomération de Nevers.

Objectifs :

- Organisation d’animations pédagogiques sur les espaces

Coût : 30 000 € TTC, basés sur une quinzaine d’interventions extérieures annuelles sur la période 2022-2026.

Calendrier : programme d’animation à échelonner entre 2022 et 2026

## Fonctionnement du projet

---

Les différentes activités citées ci-dessus reposent sur 3 types d’agricultures urbaines.

- **Le 1<sup>er</sup> type : l’agriculture urbaine servicielle**

L’éco-pâturage et l’aménagement d’espaces publics nourriciers s’inscrivent dans cette dimension de l’agriculture urbaine.

Concernant l’éco-pâturage, il assurera une fonction d’entretien écologique des espaces verts libres.

Les espaces publics conçus comme “ jardin-cueillette ” permettront aux habitants du quartier de se rafraîchir grâce à l’ombre apportée tout en profiter librement des produits alimentaires. Ces espaces pourront inciter les autres habitants de la ville à venir s’y servir, s’y balader. Ces espaces seront

entretenus par les services espaces-verts de la Ville de Nevers, au même titre que l'ensemble des espaces publics du territoire communal.

### ➤ **Le 2ème type : l'agriculture urbaine non-professionnelle collective**

Il s'agit des jardins en partage et du poulailler collectif.

Pour les jardins en partage, la ville gèrera en régie les réservations et attributions des différentes parcelles accessibles à tous. D'autres jardins en partage existent déjà sur le territoire, ainsi le cadre existant s'appliquera également ici. La charte exige le respect des principes de l'agriculture biologique.

Une zone de compostage collectif sera à disposition pour le dépôt des biodéchets des habitants, en contrepartie, les personnes bénéficiant d'une parcelle pourront utiliser le compost dans leur jardin.

Des ateliers de sensibilisation et présentation du fonctionnement seront réalisés régulièrement.

Pour le poulailler collectif, une équipe citoyenne référente assurera la gestion, l'entretien et le suivi de manière bénévole. Le don des œufs est à envisager dans les discussions et échanges avec les partenaires.

### ➤ **Le 3ème type : l'agriculture urbaine professionnelle à vocation sociale et solidaire**

Il s'agit de la production. Les terrains seront mis à disposition ou loués via un contrat à définir lors de la phase de préparation du projet.

La Ville prendra à sa charge les travaux de grosses réparations (au sens de l'article 606 du Code civil) dans le cas de mise à disposition de bâti léger.

Le prestataire qui sera en charge de l'exploitation aura le bénéfice de ses ventes en visant une autonomie financière.

Des échanges avec des acteurs locaux pourront être conventionnés afin de s'intégrer dans une économie circulaire, notamment avec la cuisine centrale.

Au travers de ces différentes dimensions d'agriculture, des actions pédagogiques s'appuieront sur ces multiples espaces. Des partenariats seront privilégiés avec les écoles du quartier et certaines associations environnementales. Les animations pédagogiques seront menées par la ville ou par des prestataires externes.

## **5. GOUVERNANCE ET PILOTAGE OPERATIONNEL DU PROJET**

### **Responsabilités du candidat et des partenaires**

Dans ses phases de préparation et de déploiement, la Ville de Nevers portera le projet d'agriculture urbaine sur le quartier du Banlay, et assumera la responsabilité de l'animation de la gouvernance ainsi que des aménagements.

Durant la période de fonctionnement du projet, les différentes responsabilités seront partagées entre les acteurs impliqués.

### **Acteur(s) du quartier**

Avec « Banlay fertile », l'environnement prend toute sa place dans le projet de renouvellement urbain et devient un enjeu majeur pour sa réussite. L'ensemble des forces vives du quartier (habitants, associations socio-culturelles, culturelles, sportives, ...) doit être étroitement associé dans la réflexion, l'élaboration et la mise en place du projet d'agriculture urbaine. Ainsi ce projet va, lui aussi, dans son déploiement contribuer à renforcer les liens entre les acteurs et les quartiers.

La direction des Proximités de la ville de Nevers, grâce à son réseau et aux actions déjà mises en œuvre, dispose de nombreux éléments de connaissance sur les besoins des habitants, les potentialités et les ressources locales. Elle aidera à la définition d'objectifs de coopération et à la mise

en œuvre d'actions partenariales en concertation avec le mouvement associatif, les administrations,... et surtout avec les habitants des quartiers.

## Dispositif de pilotage en phase de montage puis de déploiement du projet

L'équipe dédiée à l'agriculture urbaine, viendra en complément de l'équipe mobilisée sur le PRU du Banlay. Elle apportera des compétences nouvelles et une réelle ouverture vers la transition écologique à l'ensemble de l'opération de renouvellement urbain.

Cette dimension imposera probablement des adaptations de la gouvernance globale du projet. Celles-ci pourront être précisées après la première phase de faisabilité du projet et la détermination des partenariats.

## Compétences du candidat et des partenaires

L'équipe de la maîtrise d'ouvrage du projet de renouvellement urbain intègre des compétences multiples.

Pour le projet d'agriculture urbaine il sera piloté par un éco-conseiller, chargé de mission développement durable au sein des services de la ville et en lien avec le chef de projet de renouvellement urbain du Banlay et l'architecte-urbaniste en charge du PRU du Banlay.

Intervenants :

- Eco-conseiller, ayant notamment une expérience notable dans le domaine de montage et de suivi de projet d'agriculture urbaine (organisation des partenariats, déploiement et suivi de l'espace test maraîcher de la Baratte à Nevers),
- Chef du projet de renouvellement urbain du Banlay,
- Architecte-urbaniste, en charge du Programme de Rénovation Urbaine du Banlay,
- Direction des proximités de la Ville de Nevers, permettant d'assurer le lien avec les habitants et acteurs des quartiers concernés par le projet, par le biais de ses 5 ambassadeurs,
- Programmiste,
- Infographiste.

L'équipe de maîtrise d'ouvrage pourra être complétée en fonction des besoins par des compétences internes ou externes. En particulier, des services civiques pourront être mobilisés pour des missions spécifiques.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le Cabinet de paysagiste-urbaniste SLG paysage associé URBANICA, urbaniste et au bureau d'études BERIM, qui sont en charge de la maîtrise d'œuvre opérationnelle des projets sur les espaces publics.

## **6. DIMENSION INNOVANTE**

### Qualification du caractère innovant des actions envisagées

Concernant les actions à caractère innovant dans notre projet, nous pouvons aborder :

#### La Forêt-Jardin

Cet espace situé à proximité directe du centre-ville va constituer un site expérimental de production qui s'inspire du modèle de l'agroforesterie adapté à un dispositif urbain (surface limitée) et en y associant des techniques de permaculture.

Le principe de la forêt jardin (ou jardin verger) est de créer un écosystème productif, durable et autonome, qui s'appuie sur l'exemple du système forestier pour fonctionner avec un minimum d'apport en eau et un cycle de la matière organique optimisé à long terme.

L'expérimentation va consister à trouver la bonne proportion entre ombre et lumière en jouant sur les différentes strates végétales (arbres, arbustes, vivaces, annuelles, légumes et grimpants) ainsi que sur le choix des essences les plus adaptées à chacune de ces strates.

L'objectif étant de travailler avec une large diversité de plantes comestibles et alliées (supports d'auxiliaires, productrices d'azote, remontée des nutriments minéraux,...). La démarche visera à la fois à parfaire la conception du site, répartir les plantations et cibler les bonnes techniques culturales et d'accompagnement.

Grâce à leurs interactions mutuelles, les espèces choisies demandent peu de travail du sol, de désherbage ou de contrôle des ravageurs, et aboutissent à un système productif et en bonne santé.

Ce site aura également des fonctions pédagogiques et servira de supports de formation à construire avec le prestataire et /ou certains partenaires. Cette innovation pourra être menée en lien avec le monde de l'éducation agricole.

### Le Parc cueillette

Cette approche va s'appliquer à l'ensemble des espaces publics et va consister à leur donner une nouvelle fonctionnalité.

En effet, au-delà de l'approche paysagère par le choix du type d'agencement du végétal et de la volonté de favoriser la biodiversité en s'appuyant notamment sur la marque " végétal local ", l'aménagement va également intégrer la présence d'une gamme d'arbres et arbustes fruitiers.

Ce choix permettra d'offrir aux habitants la possibilité de cueillir gratuitement des fruits lors de leurs promenades récréatives.

Pour cela, ces végétaux nourriciers seront agencés le long de parcours spécifiques qui pourront le cas échéant être accompagnés de supports pédagogiques.

Par ailleurs, cette gamme de végétaux viendra renforcer la trame verte et la biodiversité, notamment grâce à l'opportunité de pollinisation qui sera offerte aux insectes ainsi que le reste de petits fruits pour les oiseaux et autres petits animaux qui s'approprient ces espaces plantés.

De plus, ce dispositif novateur sera facteur d'attractivité en servant notamment de support d'animations qui permettront aux habitants du quartier et d'ailleurs de mieux appréhender le lien qui peut exister entre urbanisme, agriculture et qualité du cadre de vie.

### Un Projet multi-site

Le projet « Banlay fertile » n'est pas seulement le projet d'un quartier mais bien une dynamique qui s'inscrit dans un réseau de quartier.

L'objectif visé est de créer des interactions sociales inter-quartiers autour de la thématique de l'agriculture urbaine. Il vise également à recréer des échanges entre ces quartiers et le centre-ville.

Par ailleurs, il pourra être support de challenges inter-quartiers autour des thématiques environnementales.

Enfin, l'évolution à moyen et long terme de ce dispositif au niveau de l'agglomération de Nevers constituera une suite logique. Elle permettra la création de schémas circulaires à l'échelle du territoire intercommunal et la liaison d'initiatives aujourd'hui isolées.

## 7. MODELE ECONOMIQUE DU PROJET

Le modèle économique sera précisé durant la phase d'élaboration du projet en lien avec les partenaires. Celui-ci sera en cohérence avec les éléments présentés dans la partie « Fonctionnement du projet ».

## 8. RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS SOLLICITES

### Objets sur lesquels portent les demandes de financement

Famille de dépenses	Objet
En études et missions d'ingénierie	➤ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ➤ Conception des espaces
En investissement	➤ Travaux d'aménagement des espaces ➤ Acquisition de matériels
En personnel	➤ Animations pédagogiques

### Demande de financement

Famille de dépenses	Assiette €TTC de financement	Montant de financement sollicité	Autres cofinancements prévisionnels (y compris fonds propres du MOA)
En études et missions d'ingénierie	100 000 €	50 000 €	Fonds propres + Banque des territoires
En investissement	400 000 €	250 000 €	Fonds propres
En personnel	30 000 €	20 000 €	Fonds propres
<b>Total</b>	<b>530 000 €</b>	<b>320 000 €</b>	

### Financement au titre du NPNRU

Les montants annoncés dans le tableau ci-dessus représentent les plus-values engendrées par le projet « Banlay fertile » sur le programme de rénovation urbaine. A ce titre ces dépenses ne sont pas financées dans le cadre de la convention avec l'ANRU.

### Autres demandes

En parallèle, nous sollicitons un soutien technique durant la phase de sensibilisation et préparation du projet.